

“Ils fuient.—Qui ? s'écria-t-il.—Les Français.—Je meurs heureux.”

Montcalm faisait des efforts surhumains pour tenir tête à l'ennemi. Il était à cheval sur les buttes à Neveux, proche de la porte Saint-Louis, quand une balle l'atteignit dans les reins. Il ne tomba point, appela deux grenadiers pour le soutenir, et, tout sanglant, rentra à Québec. Quelques femmes, le voyant ainsi pâle et chancelant, s'écrièrent : “Le marquis est tué !” Il les rassura et se fit porter au château Saint-Louis. Il demanda au chirurgien la vérité sur sa blessure, et, comme celui-ci lui disait avec tristesse qu'elle était mortelle, Montcalm, avec l'air tranquille : “Combien de temps puis-je encore vivre ?—Dix ou douze heures au plus, répondit le chirurgien.—Le plus tôt sera le mieux, reprit l'héroïque soldat ; au moins je ne verrai pas les Anglais à Québec.” Puis, se tournant vers M. de Ramezay : “Je vous recommande, dit-il, de ménager l'honneur de la France et de tâcher que ma petite armée puisse se retirer cette nuit au delà du cap Rouge, pour rejoindre le corps de Bougainville. Pour moi, je vais passer cette nuit avec Dieu et me préparer à la mort.” Puis, comme M. de Ramezay lui demandait des ordres : “Des ordres, disait-il, je n'en ai plus à donner. Je n'ai plus à m'occuper de rien. J'ai trop à faire en ce grand moment ; mes heures sont trop courtes. Mais je souhaite qu'on vous secoure.” Pour la première fois de sa vie, Montcalm oubliait le service du roi et pensait à lui-même. Au moment d'entrer dans l'inconnu, dont l'approche trouble tant d'âmes fortes, il reste ce qu'il a toujours été, un stoïque. Il regarde la mort en face, sans forfanterie, comme on regarde une amie attendue depuis longtemps. Et ce serviteur fidèle ne laisse tomber de ses lèvres ni une malédiction, ni même une plainte contre son pays, qui l'avait abandonné. “Il expirait sans reproche, comme il avait vécu sans peur.”—*(Revue des Deux-Mondes.)*

G. B.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nomination d'un commissaire d'école

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur en date du 18 août dernier 1893, de nommer M. François Robert, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Samuel de Gayhurst, comté de Beauce, en remplacement de M. André Théberge, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 31 août dernier (1893), de nommer M. Moïse Boivin en remplacement de M. François Gagnon, et M. George Gilbert en remplacement de M. Marc Larouche, commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Henri de Péribonka, Lac Saint-Jean.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 septembre courant (1893), de nommer le Révd. D. H. Mac Vicar, D. D., L. L. D., commissaire des écoles protestantes de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même ; son terme d'office étant expiré.

Delimitations de municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil en date du 23 juin dernier (1893), de détacher de la paroisse de Saint-Athanase, comté d'Iberville, les lots du cadastre depuis et y compris le No. 369 jusqu'au No. 396 inclusivement, de plus le No. 386a, et les annexer, pour les fins scolaires, à Saint-Grégoire, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1893.)

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil, en date du 22 juin dernier (1893), de détacher de la municipalité de Saint-Michel d'Yamaska, dans le comté d'Yamaska, les lots du cadastre de la paroisse d'Yamaska, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 32, 33, 44, 45, 49, 50, 54, 55, 59, 60, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 76, 77, 81, 82, 88 et 89.

Et de la municipalité scolaire de Saint-Michel d'Yamaska No. 3, les lots du dit cadastre Nos. 108 et 112, et annexer tous ces dits lots à la municipalité de Saint-François du Lac, paroisse, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Sur rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif en date du 30 juin 1893, approuvé par l'Administrateur de la province, le 1er juillet 1893, il a été détaché de la municipalité scolaire de Notre-